



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation ministérielle à l'accessibilité

Déploiement des ambassadeurs de l'accessibilité



Le constat



12 Millions de personnes en situation de handicap,
10 millions de seniors (+ de 70 ans)
2 millions d'ERP en France

et pourtant...

6 après la mise en place des Ad'AP :
50% des ERP ne sont entrés dans aucune démarche
90 % sont des ERP de 5ème catégorie



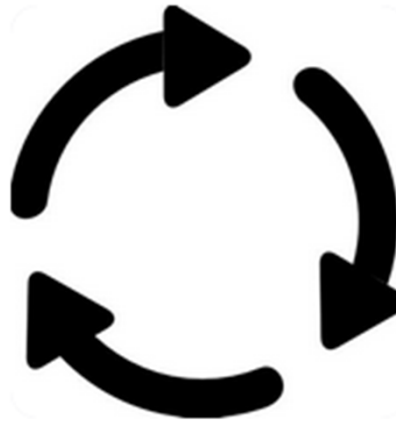
Le rôle des ambassadeurs

Sensibiliser au handicap

Démystifier l'accessibilité vs vieillissement de la population française
Faire connaître les comportements adaptés pour recevoir du public en situation de handicap

Conseiller sur les actions pour améliorer l'accessibilité

Faire un diagnostic sommaire de l'accessibilité de l'ERP via l'outil d'autodiagnostic (cf site DMA)
Conseiller sur les démarches et les contacts essentiels



Collecter et mettre à disposition les informations sur Acceslibre.info pour

Valoriser les travaux déjà effectués et renforcer l'attractivité de l'ERP
Mettre à disposition du public les informations sur l'accessibilité des bâtiments

Contenu de la mission et objectifs

- Recrutement en binôme = condition non-négociable (y compris recrutement de jeunes en situation de handicap possible et bienvenu)
- Cœur de mission : sensibiliser les gestionnaires d'ERP aux enjeux et obligations d'accessibilité et collecter les informations d'accessibilité dans www.Acceslibre.info
- A compléter par des actions en lien avec le handicap et l'accessibilité, à l'initiative de la commune en fonction de sa stratégie et son agenda
- Possibilité pour la commune de créer des partenariats avec d'autres acteurs locaux, tels qu'une association pour co-accompagner les jeunes
- Objectifs chiffrés annoncés par Sophie Cluzel : 1000 ambassadeurs soit 500 binômes d'ici fin 2022

La mission de service civique



Durée

6/8 mois
24h/ semaine
(plancher)



Tuteur

- suivi quotidien des jeunes
- accompagnement au projet d'avenir



Le matériel

- une tablette tactile + clé 4G
- un espace de travail



Trois formations

- Formation aux 1ers secours
- formation civique & citoyenne 2 jours
- formation "métier" par l'Ufcv via des modules en distanciels étalés sur 15 j.



L'indemnité

474 €/mois à la charge de l'état +
107€/mois à la charge de la
collectivité soit 582 €/mois et par
ambassadeur

Les nouveaux acteurs participant au dispositif

• UnisCité

- Association historique sur le champ du service civique et de l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes
- Propose plusieurs formules d'intermédiation aux collectivités non obligatoires mais payantes
 - Un accompagnement ponctuel à la carte (recrutement, formations service civique)
 - Un portage administratif et juridique + soutien au tuteur
 - Un portage total en tant qu'opérateur pour le compte de la collectivité

→ [Un flyer détaillant ces informations vous sera transmis dans la valise DDT](#)

• Union française des centres de vacances (UFCV)

- Assure l'ingénierie de formation (sur financement DMA) et dispense la formation initiale spécifique à cette mission via des modules numériques pour un cout de 80 €/jeune à la charge de la collectivité

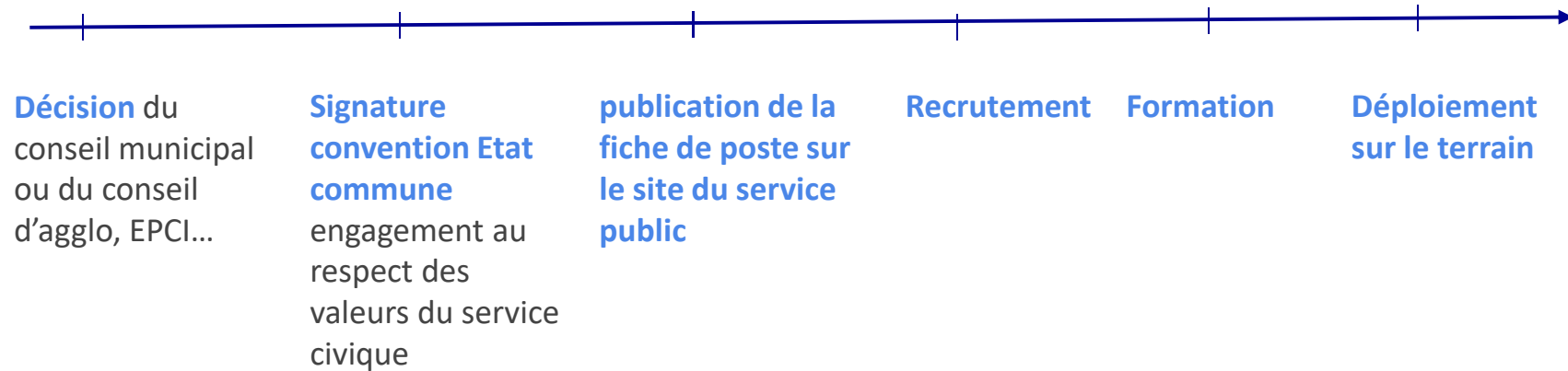
• Make.org

- Association citoyenne ayant fait du handicap une grande cause nationale
- Démarche de lobbying auprès des collectivités pour leur proposer des actions en faveur du handicap, dont le dispositif des ambassadeur

Le rôle des référents Accessibilité en DDT

- Informer les collectivités de votre département que vous jugez pertinentes pour déployer le dispositif
- Leur transmettre les documents d'information supports constitutif de votre valise
 - Informations générales sur le dispositif
 - Le communiqué de Presse du Cabinet SEPH sur le lancement du dispositif
 - Le flyer UnisCité
 - Le flyer UFCV (en cours de réalisation)
 - Un document à destination des commerçants ...
- Remplir le tableau de reporting sous https://docs.google.com/spreadsheets/d/17T5kGVM7oH_EpgcxeTnbaOrll-NStqQ6BY1nBEop0dA/edit#gid=0 et nous faire savoir les communes qui expriment un intérêt ou celles qui cherchent à recruter afin d'optimiser l'organisation des formations (souhait d'UFCV de former des groupes de 10 jeunes en SC)
- Orienter vers nous les communes pour toute question supplémentaire qu'elles ne trouveraient pas dans les documents
 - Questions générales : Julia ZUCKER
 - Questions administratives sur le recrutement : Vincent MOST

Les étapes du process



Coûts pour la commune

Libellé		Coût	Commentaires
Mise à disposition d'une tablette + clé 4G		200 €	
Formation	formation « métier »	170 €	
	PSC1- 1ers secours	65 €	Remboursé par l'organisme titulaire de l'agrément
	formation civique et citoyenne	100 €	Remboursé par l'organisme titulaire de l'agrément
Indemnité par jeune ambassadeur (hors part Etat)		856 €	107 €/mois x 8 mois
Total		1226 €	

L'accompagnement Unis-cité

**Aide au
recrutement**
250€ / jeune
recruté

**Accompagnement
au projet d'avenir**
Ateliers collectifs (3
ateliers de 0,5 jour)
Participation aux
frais indicative :
200€/ 3 ateliers

Intermédiation
prise en charge de toute la
partie administrative et de
l'accompagnement du jeune
dans son projet d'avenir,
notamment par une journée
mensuelle au sein du réseau
unis-cité :
1050€ / jeune pour 8 mois



Marcela VANEGAS
gvanegasparada@uniscite.fr

Foire aux questions 1/3

1. Est-ce qu'un Centre communal d'action sociale peut recruter des ambassadeurs ?

Oui, sous réserve que la commune soit d'accord.

2. Est-ce que les tuteurs peuvent assister à la formation métier ?

La formation par l'UFCV est à distance : les tuteurs peuvent participer aux cours en visio. En revanche, ils n'ont pas accès à la plateforme de formation avec tous les supports de formation, les exercices pratiques et évaluation du stagiaire.

3. Est-ce qu'un service de l'Etat déconcentré peut souscrire au dispositif ?

Ce n'est pas vraiment l'objet de la mission Ambassadeurs de l'Accessibilité qui vise à informer et collecter des données auprès des ERP, sur une zone géographique donnée (des quartiers commerçants, une commune, une interco...). Mais rien n'empêche les référents Access en DDT de se rapprocher de la DMA pour construire une autre fiche de mission ad hoc en fonction des besoins et de s'adosser à l'agrément du MTE pour recruter des profils de jeunes en service civique.

4. Des associations de personnes en situation de handicap peuvent-elles recruter des ambassadeurs ?

Oui, à condition qu'elles co-construisent leur projet avec la ou les collectivités auprès desquelles elles sont implantées. D'ailleurs l'APF France Handicap a déjà proposé que son réseau local fournisse aux collectivités demandeuses soit des tuteurs, des compléments de formation aux jeunes en service civique via des « Vis ma vie »... ou des idées d'action pour compléter la fiche mission.

Foire aux questions 2/3

5. Est-ce que la collectivité peut recruter des ambassadeurs à l'issue du service civique ?

Oui, le service civique est évidemment un tremplin dans l'emploi. En revanche il est interdit à une collectivité de contractualiser une seconde fois pour une nouvelle période de 6/8 mois avec un même binôme d'ambassadeurs. Si elles veulent renouveler l'opération c'est avec un autre binôme de jeunes

6. Pourquoi l'indemnité versée aux jeunes est-elle si faible ?

Parce qu'il s'agit d'une gratification pas d'un salaire. A noter cette indemnité est entièrement cumulable avec l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'aide au logement. Enfin les jeunes percevant ou appartenant à un foyer qui perçoit le RSA, ou qui sont titulariser d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà, bénéficient d'une - petite- majoration d'indemnité. Les volontaires en service civique bénéficient tous d'une protection sociale intégrale le temps de leur mission

7- Comment consolider le reporting sur le dispositif ?

La DMA met en circulation un tableau partagé de reporting dont voici le lien :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/17T5kGVM7oH_EpgcxeTnbaOrll-NStqQ6BY1nBEop0dA/edit#gid=0

Il est demandé à chaque référent en DDT d'y renseigner les collectivités approchées et l'état de maturité ou l'entrée dans le dispositif pour chacune d'entre elles, et ce au fil de l'eau.

Par ailleurs, la DMA est désireuse de constituer un guide illustré de bonnes pratiques et de témoignages de jeunes qui auront particulièrement pris à cœur leur rôle d'Ambassadeurs et de collectivités satisfaites de ce dispositif. Les informations doivent remonter à Julia Zucker et Vincent Most

Foire aux questions 2/3

8 . Comment la collectivité communique-t-elle autour du recrutement d'ambassadeurs avant de les envoyer au contact des gestionnaires ou propriétaires d'ERP ?

Le recrutement des ambassadeurs doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal ou d'agglo. Ensuite il est fortement recommandé que la collectivité utilise tous les moyens de communication dont elle dispose pour présenter ces ambassadeurs avant de les envoyer sur le terrain. Certaines collectivités qui ont programmé dans leurs agendas des journées ou semaines solidaire ou en faveur du handicap ou des fêtes des commerces ou de quartier peuvent évidemment profiter de ces événements pour organiser des déambulations conjointes élus/jeunes ambassadeurs et faciliter leur insertion locale.